

LE GUEZTEUR

FONDATEUR : CH. POËTTE
Directeur-Gérant de 1869 à 1906

DE S'-QUENTIN ET DE L'AIISNE

Adresser les Lettres, les Mandats et toutes communications concernant le Journal, à M. Victor MARQUANT, DIRECTEUR-GÉRANT DU Guezteur

Le Guezteur paraît, à Saint-Quentin, les Lundis, Mercredis et Samedis.
Un SUPPLÉMENT de 4 pages, renfermant des Nouvelles locales, des Variétés, un Bulletin commercial, est joint au numéro du Samedi soir.

ABONNEMENTS	
Saint-Quentin	Un an 18 fr. 6 mois 9 fr.
Aisne et départements limitr.	— 20 fr. — 10 fr.
France	— 22 fr. — 11 fr.
Le Dimanche seul	— 11 fr.

IMPRESSIONS
TYPOGRAPHIQUES EN TOUS GENRES
Insertions légales et judiciaires
(Il n'est pas accepté d'annonces au-dessous de 1 franc)

INSERTIONS
Annonces, la ligne, 0.25; Réclames, 0.40; Faits divers, 0.50; Chronique locale, 1 fr.
PUBLICITÉ LIBRE. — Les Annonces et Réclames peuvent être reçues directement aux bureaux du Guezteur, 21, rue Croix-Belle-Porte, à Saint-Quentin.

On s'abonne aux Bureaux du Guezteur, rue Croix-Belle-Porte, 21 (Téléphone 214).
Les abonnements datent des 1^{er} et 15 de chaque mois. Tout abonnement qu'on laisse renouveler est exigible en entier. Un franc de frais de recouvrement à domicile, lorsque l'abonnement n'est pas payé à son échéance.

Saint-Quentin, 6 Octobre.

LA RÉVOLUTION EN PORTUGAL

L'Agence Havas nous a transmis hier matin, à 8 heures, par téléphone, la nouvelle qu'une révolution venait d'éclater en Portugal. Aussitôt affichée dans notre vitrine, la dépêche a été lue par des milliers de personnes; elle a produit en ville une impression très vive, tant il est vrai qu'à l'heure présente l'opinion s'intéresse aux moindres événements de l'Europe. Par ce temps de télégraphie et de téléphone, un événement ne s'est pas sitôt produit qu'il est connu presque du monde entier.

La révolution qui vient d'éclater en Portugal a pu surprendre ceux qui ne se tiennent pas au courant des nouvelles extérieures. Les journaux bien renseignés comme le Temps, nous donnaient bien de temps à autre, sur les événements qui se préparaient en Portugal, des détails quelquefois alarmants. Rien cependant ne pouvait faire supposer que la révolution allait éclater dans un délai aussi bref.

Il est vrai que des catastrophes comme celle-là se produisent toujours avec soudaineté; même nos querelles, qui apparaissent bien mesquines à côté d'événements aussi tragiques que ceux dont le Portugal continue à être le théâtre, n'ont d'effet que lorsqu'elles surgissent à l'improviste.

L'assassinat du roi dom Carlos et du prince héritier, qui remonte au 1^{er} février 1908, n'a pas mis fin aux conspirations des partis. Au lendemain de l'avènement du jeune roi Manuel, le Portugal a continué à se débattre dans une anarchie à peu près complète. Pendant que les républicains se groupaient en un parti uni et puissant, les partisans de la monarchie s'épuisèrent en vaines querelles. Le Matin rappelle que les cabinets se constituaient pour tomber immédiatement après. Un souverain expérimenté fut peut-être parvenu à grouper autour de lui un parti solide, disposé à apporter dans sa manière de gouverner des méthodes plus libérales et plus modérées. Il semble au contraire que les partisans du roi ont poussé ce dernier à des actes d'autoritarisme qui ont exaspéré les républicains.

Les gouvernements tyranniques ont fait leur temps. En France, l'Empire autoritaire avait fini par donner satisfaction à l'opinion pour faire place à l'Empire libéral. De même en Portugal, le roi Manuel avait appelé au pouvoir des hommes soi-disant libéraux, mais qui n'en avaient que l'étiquette. La détente attendue par l'opinion n'est pas venue. Le gouvernement libéral a continué les

errements de ses prédécesseurs, poursuivant avec une sévérité excessive les journalistes dont la plupart durent s'exiler pour échapper à des condamnations injustifiées.

Des citoyens paisibles ont été arrêtés comme suspects sur de simples dénonciations, écrit un des chefs républicains portugais. Des perquisitions domiciliaires ont été journellement pratiquées. Tous ces attentats à la liberté et à la dignité d'une population laborieuse ont été commis par l'arbitraire d'un juge d'instruction criminelle dont les pouvoirs sont ceux d'un inquisiteur. Bref, le gouvernement autoritaire rendait la vie impossible aux citoyens. Nous avons connu ces procédés au lendemain du Deux-Décembre et durant un certain nombre d'années, mais l'Empire était une force et il a connu des heures de gloire et de prospérité.

Le Portugal est depuis longtemps livré à l'anarchie. L'autorité, impuissante à réprimer le moindre désordre, se livrait à des exactions contre les citoyens. L'opinion était exaspérée, elle n'attendait que l'occasion pour descendre dans la rue. Cette occasion n'a pas tardé à se produire. Avant-hier, le directeur de l'hôpital d'aliénés de Lisbonne, le docteur Bombarda, député républicain, était assassiné par le lieutenant d'infanterie Rebello Santos. Le docteur Bombarda était un des spécialistes les plus distingués du Portugal pour les maladies mentales. Sa récente adhésion au parti républicain avait fait sensation. C'était aussi, d'après le Temps, un anticlérical militant.

Dès que la nouvelle fut connue, une foule considérable a conspué des prêtres, et à Oporto des désordres se sont produits pour la même cause. On trouvera, d'autre part, des renseignements circonstanciés sur la révolution du Portugal. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les détails manquent encore et il est impossible de tirer des événements une conclusion nette. Il apparaît néanmoins qu'ils sont dus autant à la maladresse des gouvernants qu'à la division des monarchistes.

Victor MARQUANT.

LE CONGRÈS DU PARTI RADICAL

C'est aujourd'hui jeudi, 6 octobre, que s'ouvrira, à Rouen, le X^e Congrès du parti radical et radical-socialiste. Les séances plénières auront lieu dans la salle du cirque aménagée à cet effet; les commissions se réuniront à l'enclave Sainte-Marie, dans les différentes salles de l'école supérieure des sciences et des lettres, et rue de la République, dans l'amphithéâtre de physique.

La séance préparatoire qui commencera à dix heures du matin sera consacrée à la validation des pouvoirs. La première séance plénière se tiendra à deux heures sous la présidence de M. Vallé, sénateur de la Marne, président du comité exécutif du parti. On abordera dans cette séance l'examen du rapport de la commission de vérification des pouvoirs et de celui du bureau du comité exécutif sur l'exercice 1909-1910, et on nommera la Commission de la Déclaration du parti.

Les congressistes procéderont ensuite à la constitution et à la réunion des diverses commissions.

LES ALLIANCES ET L'ARGENT

L'explosion de colère provoquée dans la presse austro-allemande par le refus du gouvernement français d'admettre l'emprunt hongrois à la cote de la Bourse de Paris et les chants de triomphe par lesquels les mêmes journaux ont célébré la conclusion de cet emprunt par un consortium de banques viennoises et berlinoises sont une des manifestations les plus significatives de la politique extérieure de l'époque. La partie du public qui nourrissait encore des doutes sur la véritable nature des sentiments de l'Autriche-Hongrie à notre égard doit être édifiée maintenant.

Quand les efforts combinés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie en 1905 et 1906 pour dissocier l'entente cordiale franco-anglaise se furent brisés à Alger, les Cabinets de Vienne et de Berlin cherchèrent à miner l'ouvrage qu'ils n'avaient pu enlever d'assaut. Après une période de recensement, de consultation, ils déclarèrent qu'ils prenaient leur parti des faits accomplis, qu'ils ne tenaient plus de dépasser l'une des puissances de la Triple-Entente, que leur seul désir était désormais de vivre en harmonie parfaite avec toutes trois.

Cela posé, ils nous firent dire par tous les émissaires à leur disposition, publicistes à gages, gens du monde, diplomates, financiers et courtiers de toute sorte, que, tout devant être oublié entre nous, ils seraient heureux de faire avec nous d'honnêtes affaires commerciales. Nous reçûmes ces avances avec politesse. Seulement, quand il s'agit de préciser, de spécifier les affaires et de trouver les moyens, il apparut que le rôle qu'on nous réservait dans ces diverses combinaisons commerciales était celui de prêteur. Nous devions donner notre argent, les Allemands et les Autrichiens se chargeaient de le faire fructifier.

Quand nous parlâmes de contrôle, de participation effective, on nous répondit que ces précautions étaient inutiles entre nouveaux amis. Devant nos refus courts de traiter sur de pareilles bases, on bouda. Puis on nous fit sentir de la mauvaise humeur sur tous les points du globe où nos intérêts sont vulnérables. Telle est, dans sa substance, l'histoire du chemin de fer de Cagdad, du consortium marocain et de maintes autres entreprises moins connues.

Après ce nouvel échec, on opéra un mouvement tournant. Puisque nous persistions à ne pas nous séparer de nos alliés et amis, puisque nous voulions participer à la direction et aux bénéfices des affaires exploitées avec nos capitaux, on nous circonvenait d'autre façon. On ne s'aboucha plus avec le gouvernement, ni avec les hommes d'affaires. On résolut de faire appel directement au public français.

L'épargne française est un trésor inépuisable, chaque jour grossissant, qui absorbe automatiquement les titres que lui proposent les grandes et petites banques. En lui offrant un intérêt légèrement supérieur à celui des fonds d'Etat ou des valeurs de tout premier ordre françaises, ne pourrait-on pas le capter au profit de la Triple Alliance? Ne suffirait-il pas pour cela de s'arranger avec quelques maisons de la place de Paris?

Le petit rentier français serait trop heureux de retirer un quart ou un demi pour cent de plus de son argent. Et, pour le décider, durant des mois, la presse allemande, autrichienne et hongroise entra en coquette rie réglée avec nous. On comptait lancer d'abord un emprunt hongrois, puis serait venu un emprunt autrichien. Enfin, il n'y aurait plus eu de raison de s'arrêter en si beau chemin, on continuerait la série par un emprunt allemand.

La combinaison faillit réussir. Le

projet d'emprunt hongrois fut en effet presque conclu avec un groupe parisien. On n'attendait pour le lancer que la fin de la grande crise parlementaire hongroise et le résultat des élections en Transleithanie. Malheureusement pour les grands hommes de Vienne et de Pest, quelques personnes vieillaient en France.

Quand approcha le moment de signer le projet ébauché pendant le printemps, elles donnèrent l'alarme. Elles dénoncèrent la combinaison consistant à drainer l'épargne française pour payer les frais d'annexion de la Bosnie-Herzégovine, le nouveau matériel d'artillerie et les nouveaux cuirassés austro-hongrois. Nos amis russes aussi s'émuèrent. Ils ne pouvaient voir d'un oeil tranquille notre argent passer dans les poches de leurs voisins immédiats et rivaux. Le gouvernement français comprit et fit savoir que la cote ne serait pas admise.

On n'en crut pas ses oreilles à Vienne et à Pest. De quoi le gouvernement se méloit-il? De quel droit se mettait-il en travers des marchés de banques? Quand la nouvelle devint authentique, un concert d'imprécations s'éleva contre nous. Nous fûmes mis au-dessous de rien. Ce qui est plus grave, c'est que le gouvernement austro-hongrois lui-même perdit toute mesure.

L'organe du Fremdenblatt, officieux au premier chef en matière de politique étrangère, il nous a déclaré l'autre jour qu'il considérait désormais comme agressive l'attitude de la France. Il signala M. Pichon comme le nouveau moteur de la Triple-Entente, comme l'inspirateur d'une nouvelle politique.

C'est lui faire beaucoup d'honneur. M. Pichon n'a point d'aussi vastes desseins. Il s'est contenté de défendre le patrimoine national, contre les Hongrois aussi bien que contre les Turcs. Cela suffit pour le faire traiter d'incendiaire par la Triple-Entente. Il ne nous est plus permis d'ouvrir notre bourse à qui nous plaît. A lire nos confrères de Vienne, de Francfort et de Pest, le refus de la cote est presque un casus belli.

Tous les yeux doivent être défilés maintenant. Si nous avions laissé se conclure ce premier emprunt triplicien, un second, un troisième seraient venus. Nous nous serions accoutumés à solidariser nos intérêts matériels avec ceux des puissances du groupe opposé au nôtre. Quand serait venue une crise, une inévitable crise, elle nous aurait trouvés veules, amorphes, indécis entre les capitaux engagés là-bas. Nos intérêts matériels et nos intérêts politiques sont étroitement solidaires. Il faut les défendre tous ensemble.

Les événements de Portugal

Dans la journée de mardi, un mouvement révolutionnaire a éclaté à Lisbonne. Dès midi, toutes les communications avec la ville ont été interrompues et l'on ignore encore le détail des événements dont la capitale portugaise a été le théâtre. Cependant quelques radiotélégrammes apprennent que l'armée et la marine ont fait cause commune avec les révolutionnaires. Le drapeau royal a été remplacé par le drapeau républicain vert et bleu sur les navires de guerre. Des combats ont eu lieu dans la ville et les navires bombardent le palais royal.

On croit qu'à sept heures du soir le roi de Portugal résistait et n'avait pas encore été fait prisonnier.

Le soulèvement

Madrid, 5 octobre.
Les voyageurs arrivés de Portugal à Badajoz disent que des désordres graves ont éclaté à Lisbonne et à Oporto, à la suite du meurtre du docteur républicain

Bombarda que le peuple interpréta comme un crime politique.

Après des collisions sanglantes entre les révolutionnaires et la police, les troupes ont été appelées, mais une partie a fait défection, ainsi que les navires de guerre mouillés dans le Tage. La révolution coïncide avec la présence à Lisbonne du président élu du Brésil, le maréchal da Fonseca qui, avant-hier, avait reçu la famille royale à bord du cuirassé brésilien San-Paulo et devait assister à un dîner au palais de Belem.

Le sort du roi Manoel

Madrid, 5 octobre.
Le roi de Portugal s'est, croit-on, embarqué à bord d'un navire anglais. Au cas où le mouvement révolutionnaire n'aboutirait pas au renversement de la dynastie et où le roi dom Manoel serait seulement obligé d'abdiquer, l'héritier de la couronne est l'enfant dom Alphonso, duc d'Oporto, l'oncle du roi Manoel, âgé de quarante-cinq ans (il est né à Lisbonne le 31 juillet 1865) et célibataire, qui prêta, le 17 mars dernier, serment d'héritier présomptif.

Premières nouvelles officielles

Londres, 5 octobre.
Le ministre anglais à Lisbonne a adressé aujourd'hui à Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères, le télégramme suivant :

« Des troubles sérieux ont éclaté lundi soir; plusieurs régiments de la garnison ont proclamé la République. Pendant toute la journée de mardi et une partie de la nuit, on s'est battu dans les rues. Ce matin, les troupes jusque-là loyales se sont jointes aux insurgés et à la République a été proclamée. Une grande surexcitation a régné dans la ville. Le peuple accueille avec enthousiasme la proclamation de la République. Je crois qu'un gouvernement provisoire a été constitué. On dit que le roi est à Mafra. La reine et le prince royal étaient hier à Cascaes, mais je n'ai pas de renseignements plus précis. »

Abdication du roi

Madrid, 5 octobre.
Le roi Manuel aurait pris la décision d'abdiquer.

Les souverains seraient à Mafra

Lisbonne, 5 octobre.
Le roi Manuel, sa mère la reine Marie-Amélie, et sa grand-mère la reine Maria Pia sont partis en toute hâte pour Mafra.

La famille royale serait prisonnière

D'autre part, le bruit persiste que la famille royale de Portugal est arrêtée à bord d'un vaisseau. Le 16^e régiment d'infanterie était divisé en républicains et monarchistes. Un combat se livra entre ces deux forces et la victoire se déclara pour les premiers. Le colonel, plusieurs officiers et de nombreux soldats ont été tués; le reste du régiment passa du côté des républicains.

Un régiment d'artillerie commandé par des sergents assaillit une caserne en passant par-dessus le colonel et les officiers.

L'arsenal fut occupé et les armes qui y étaient déposées furent réparties entre les gens du peuple.

Un vaisseau mouilla dans le port; il arbora le drapeau républicain.

A bord du même vaisseau, des personnalités républicaines eurent plusieurs conférences avec les chefs de l'armée et de la marine.

La lutte engagée dans les rues de Lisbonne est très vive. L'artillerie y joue le principal rôle.

L'excellent armement dont disposent les révolutionnaires est l'objet de commentaires. Un régiment soulevé obligea le chef de gare de Torre-das-Bargens à lui fournir un train spécial.

Le 1^{er} régiment de la garnison de la ville d'Elvas est parti pour Lisbonne.

Les effets du bombardement

Lisbonne, 5 octobre.
Des dégâts considérables ont été causés au cours du bombardement de la ville par les navires révoltés.

Un certain nombre de personnes, pour la plupart des spectateurs ou des passants, ont été tuées dans la ville basse.

On évalue déjà à un centaine le nombre des morts; celui des blessés est beaucoup plus élevé.

Des autres points du Portugal, on ne rapporte aucun désordre, excepté à Barreiro et Setubal, villages situés en face de Lisbonne, sur l'autre rive du Tage.

Le Gouvernement provisoire

Lisbonne, 5 octobre, 11 h. 43 soir.
Le Gouvernement provisoire est composé comme suit :

M. Théophile Braga, présidence;
M. Alphonso Costa, justice;
M. Bernardinho Machado, affaires étrangères;
M. Brazilio Telles, finances;
M. Antonio Luigi Gomes, travaux publics;

M. le Colonel Barreto, guerre;
M. Antonio José d'Almeida, intérieur;

M. Amaro Azevedo Gommès, marine;
M. Eusebio Leao, gouverneur civil de Lisbonne.

L'artillerie de campagne a salué le nouveau drapeau national, rouge et vert, hissé sur l'Hôtel de Ville.

Le drapeau républicain flotte sur tous les édifices publics, et également sur de nombreux bâtiments particuliers.

Le peuple en armes, fraternisant avec les troupes, parcourt les rues en joignant et en chantant la Marseillaise portugaise, laquelle devient l'hymne national portugais.

Un récit officiel de l'émeute

Madrid, 5 octobre.
Le président du conseil espagnol, en recevant ce soir des journalistes, leur donna, d'après les nouvelles parvenues au gouvernement espagnol, la version suivante des événements qui se produisent à Lisbonne :

« Hier, vers une heure et demie de la nuit, la population de Lisbonne fut réveillée en sursaut par le bruit de vingt et un coups de canon; presque tout le monde sortit dans la rue ou se mit aux fenêtres à regarder ce qui se passait. L'on aperçut des gens qui couraient dans toutes les directions, tandis que les clairons sonnèrent le rassemblement et que dans plusieurs endroits crépitaient des coups de feu et retentissaient des cris d'appel.

« La révolution avait éclaté, et les vingt et un coups de canon en étaient le signal. La police, mobilisée aussitôt, se lança sur les séditieux; mais ceux-ci la reçurent à coups de bombes à main. La police, se voyant impuissante, appela les troupes à son aide, mais il advint que celles-ci ne tardèrent pas à se diviser en deux bandes, dont l'une passa du côté des révolutionnaires, tandis que l'autre demeura fidèle à la discipline et à la monarchie. Le combat s'engagea alors, acharné, et bientôt tombaient, morts ou blessés, de nombreux officiers et soldats. Partout l'artillerie faisait rage. Les révolutionnaires réussirent à s'emparer du quartier militaire situé à proximité du palais royal.

« Dans les Necesidades, le roi Manuel, mais au courant de ce qui se passait, quitta le palais, accompagné de quatre personnes de toute confiance, sur le conseil desquelles il avait pris cette décision. Ces personnes le conduisirent en lieu sûr, tandis que le combat continuait dans les rues.

« Les révolutionnaires avaient construit des barricades et avaient envoyé des détachements pour occuper les ponts et les lignes télégraphiques.

— Enfin, murmura-t-elle doucement, vous vous souvenez de moi.

Lui, debout devant elle, rapproché d'elle, dit tout frémissant. Il reprit :

— Laurence, répondez-moi; quand il s'est agi, il y a si longtemps...

— Il n'y a plus si longtemps...

— De subordonner votre vie à l'amour, à notre amour, pourquoi n'avez-vous pas voulu ?

Elle posa sur lui ses yeux sombres, leur donna tout leur feu, toute leur puissance, et répondit :

— Savez-vous si je ne l'ai pas regretté ?

Il répéta, comme si le mouvement de son cœur pouvait s'arrêter sur un nom :

— Laurence !

— Quelques mois, comme un enchantement, les avait ramenés en arrière, au-delà du temps écoulé. Elle avait conservé toute sa jeunesse, avec une grâce plus achevée. Il était au sommet de la vie, à l'âge où la sensibilité possède toutes ses richesses. Repasseraient-ils exceptionnellement par le chemin où l'on ne revient pas ? Plus bas elle reprit :

— Vous aussi, Pascal, vous m'avez sacrifiée.

— Si vous m'aviez aimé, vous m'auriez suivi n'importe où.

— Si vous m'aviez aimée, vous seriez resté.

(A suivre).

36 Feuilleton du GUEZTEUR du 7 Octobre 1910

La Croisée des Chemins

PAR

Henry BORDEAUX

Et de nouveau il s'exalta en célébrant son apothéose anticipée :

— Car il faut me tirer de là, reprit-il. Il le faut à tout prix. J'ai des projets, tu l'as entendu tout à l'heure, de quoi enrichir mes créanciers. Par une chance inespérée, une de mes entreprises en ce moment soutient les autres. Avec un non-lieu je les sauve toutes. Qu'ai-je fait d'ailleurs qu'un financier ne fasse pas ? Puisqu'on a trouvé de l'argent dans ma caisse, il n'y a rien à dire. Tout est là. Ou alors, qu'on m'accorde la liberté provisoire. Mon avocat l'a demandée; on l'a refusée; je la redemanderai. Je la redemanderai jusqu'à ce que je l'obtienne.

Et invoquant avec assez de roublardise un supplément d'auscultation, il glissa de tout près à Pascal penché :

— Procure-moi la liberté provisoire, ou le non-lieu.

Pascal se redressa :

— Moi ? qu'y puis-je ?

— Va voir Félix.
— Il a besoin de ta chute.
— Plus maintenant.

Et à mi-voix le prévenu expliqua d'un geste le plan qu'il a conçu :

— Va voir Laurence. Elle est à toi. Elle n'a jamais voulu être à personne. Je sais qu'elle est à toi. Tu n'as qu'à prendre. Elle ne te refusera rien. Va voir Laurence.

— Tais-toi, commanda Pascal qui n'avait pu l'arrêter.

Hubert ricana comme un complice. Puis subitement son visage, au moment où le docteur Rouvray lui dit adieu, exprima l'épouvante, et il murmura un dernier mot qui était presque celui de son père :

— Et puis, il y a maman.

Pascal fut-il influencé par ce suprême appel, par la ténacité allusion à Mme Chassal, ou par le terrible diagnostic que son examen médical lui suggérait et qu'il avait caché à Hubert ? Au sortir de la Santé il jeta cette adresse à son chauffeur :

— Place Ventôme, au ministère de la justice.

Nul plus que lui, pourtant, ne répugnait à solliciter un politicien, ni éprouvait plus de gêne, d'aversion à être mêlé de quelque manière à ces choses de finance pour lesquelles il exigeait la plus stricte délicatesse, formé par son propre sacrifice au culte de l'honneur qui ne transporte que ceux

qui l'ont pratiqué, comme une religion n'est réellement comprise que du dedans, non du dehors.

Au ministère il se heurta au barrage de toute une séquelle d'huissiers, d'autant plus important que le manque de discipline a compliqué le protocole. Ces obligations d'attente sont lourdes aux gens occupés.

Un passe-droit en faveur d'un député acheva de laisser sa patience, et il remonta en voiture. Mais au lieu de retourner chez lui pour l'heure de la consultation, il gagna l'hôtel des Chassal au parc Monceau. Il savait que ceux-ci n'occupaient pas encore les appartements officiels. Peut-être rencontrerait-il Laurence.

Et le cœur lui battait à l'idée de la revoir, comme s'il avait eu quinze ans de moins, — le temps qu'il calculait et que son calcul abolissait. La promesse osée d'Hubert avait ébranlé en lui, bien qu'il l'écarterait, la porte close des souvenirs.

Bienôt sa mémoire se trouva toute envahie, comme un caillou jeté dans un lac y détermine des cercles qui vont s'élargissant jusqu'aux rives.

Mme Chassal consentait à le recevoir. On l'introduisit dans un petit salon encombré de fleurs et de plantes vertes, ouvert sur le parc, pareil à un jardin. Après quelques instants elle le rejoignit, toute vêtue de blanc, et malgré cette blancheur concurrente, son visage

immaculé paraissait luir. Il ne l'avait pas revue depuis la soirée où elle avait pris son bras avec un geste de conquête.

Que de fois il avait revécu dangereusement cette scène ! Une image nouvelle, une image couronnée remplaçait la jeune fille au balcon qui avait régné sur sa jeunesse, ou plutôt se mêlait à elle, se confondait avec elle. Il exposa la requête d'Hubert, réservant son opinion sur la prévention, se contentant d'invoquer l'amitié de Félix, et aussi la pitié; car il ne gardait aucune illusion sur la maladie qui menaçait le détenu et qui, tôt ou tard, à bref délai probablement, le frapperait d'immobilité ou l'emporterait; sans révéler le mal, il en indiqua la violence. A tout le moins, un transfert à la prison de Fresnes, à la Croix de Berny, s'imposait.

Elle écoutait, les deux mains posées sur les bras du fauteuil, les yeux à demi fermés, et il se rappela tout à coup cette pose concentrée et sérieuse qu'elle avait prise avant qu'elle n'ordonnât de jeter Hubert à la porte. Allait-elle se redresser pour condamner ? Pourquoi venait-il plaider cette cause ?

— Alors, il est perdu ? dit-elle.

— Je le crains.

— Da moins il aura vécu.

— Il a surtout abusé de la vie.

— Pour sentir, il faut abuser. Les existences trop méthodiques ignorent

la puissance des sensations. Lui, il les éprouvait.

— Jusqu'à la lie.

— Oh ! il y a toujours de la lie au fond de la passion, mais ne convient-il pas de tout lui saborder ?

Comment osait-elle parler ainsi, et devant lui ? Elle avait jadis refusé de sacrifier quoi que ce fût à leur amour, elle lui avait prêté ses ambitions, ses goûts, ses plaisirs, le succès, la mode, Paris; elle avait combiné jour à jour, et avec quel art et quelle discipline son triomphe, ce triomphe auquel il avait assisté chez elle, et elle parlait de tout saborder à la passion !

— Cette Ninette, continua-t-elle, l'a conduit, n'est-ce pas, à la ruine, au vol, au crime ?

— Je ne sais pas.

— Le crime, c'est une grande preuve d'amour.

Il n'écoutait pas ces déclarations, si banales dans la bouche d'une femme d'aujourd'hui, il la regardait, et sur le visage paisible il fixait spécialement les lèvres rouges, peut-être peintes, les lèvres qu'il reconnaissait. Et brusquement, sans prévoir la parole qu'il prononçait, il dit :

— Laurence.

Elle ne remua pas. Un battement des longues paupières, qu'il ne remarqua point, attesta seul qu'elle était surprise et intérieurement secouée :

Pendant la journée arrivèrent à Lisbonne des troupes des diverses garnisons de province, qui se joignirent à celles restées fidèles, de sorte que les forces des deux partis s'équilibrèrent à peu près.

La révolution portugaise n'est pas un événement absolument inattendu. Pendant tout l'état de nombreuses arrestations de soldats eurent lieu et il fut raconté qu'une conspiration avait été découverte, dans laquelle de nombreux officiers supérieurs étaient compromis.

Les élections se passèrent sans incidents graves. Mais la veille du jour où elles eurent lieu le gouvernement renvoya en province les régiments de Lisbonne et en fit venir des provinces.

Le cabinet Teixeira de Souza obtint une légère majorité. Mais Lisbonne envoya au Parlement dix républicains, ce qui était un échec assez sensible pour la cause royaliste.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

Le roi Manoel est né le 15 novembre 1889. N'étant pas destiné au trône il avait eu une éducation plus libérale que politique et son penchant pour les arts, en particulier la musique, avait pu se donner libre cours.

rieur de la défense des places du groupe de Toul, gouverneur de Toul, en remplacement du général de division Dupont, nommé membre du comité technique du génie ;

M. Huguin, sous-intendant militaire de 1^{re} classe à Toul, est désigné pour Nancy ; M. Tasset, vétérinaire en premier au 15^e escadron du train à Toul, est classé au 20^e d'artillerie ;

M. Charton, vétérinaire en second à la boucherie militaire, est classé au 6^e cuirassiers ;

M. Polin, aide-vétérinaire au 6^e cuirassiers, est affecté au 61^e d'artillerie à Verdun.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelque temps sera fait en deux parties, dont la première seule sera arrêtée définitivement au Conseil de cabinet, qui doit être tenu aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

La bonne politique

Notre confrère du Journal de l'Aisne commente en ces termes les résultats de l'élection de Sains-Richaumont que nous avons publiés dans notre dernier numéro :

Le ceccaldiste Démocrate se borne à enregistrer les résultats de ce scrutin, dont le Libéral se félicite, lui, hautement. Le Démocrate s'était arrangé d'avance pour ne pas être trop personnellement battu, en déclarant qu'avec l'un comme avec l'autre des candidats, le succès serait un succès républicain.

Il était évident néanmoins que les sympathies du ceccaldisme allaient au citoyen Régier, qui se qualifiait socialiste, ce que ne faisait pas M. Bertrand.

Sur le terrain du « moi-même mal », M. Bertrand valait infiniment mieux que le ceccaldiste Régier. Et le silence absolu du Démocrate est, à cet égard, très éloquent. C'est bien la « petite tape ». Et tout compte en matière de politique électorale. Parfaitement, cher confrère, tout compte et tout se paie.

L'Affaire des officiers de Laon

Le lieutenant-colonel Jeannot vient d'être rappelé à l'activité. Par décret en date du 3 octobre dernier, cet officier est affecté au 30^e régiment d'infanterie.

Enseignement primaire

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Par arrêtés préfectoraux en date des 22, 26 et 27 septembre ont été nommés :

- INSTITUTEURS TITULAIRES
M. Grain Léon, de Coigny, à Quiquengrogne, en remplacement de Mme Meurat.
M. Alfarié Julien, de Longueval, à Coigny, en remplacement de M. Grain.
M. Proux Fernand, de Ollezy, à Fontaine-Uterre, en remplacement de M. Fontaine-décédé.
M. Delaire Célestin, de Clamecy, à Carmelin, en remplacement de M. Miroy.
M. Miroy Ponce, de Camelin à Chivry-les-Etouvelles, en remplacement de M. Pinson, appelé à une autre résidence.
M. Furgerot Paul, de Besmé à Marchais, en remplacement de M. Giot nommé à Besmé.
M. Lemaire Paul, de Soissons-Saint-Waast, à Longueval, en remplacement de M. Alfarié nommé à Coigny.
M. Roussel Emile, de Vauxbain, à Clamecy en remplacement de M. Delaire nommé à Camelin.

INSTITUTEUR ADJOINT TITULAIRE

M. Marié, de Châtea-Thierry, à Soissons-Saint-Waast, en remplacement de M. Lemaire, nommé à Longueval.

INSTITUTEURS ADJOINTS TITULAIRES

- Mme Delaire-Baube, de Braye-sous-Clamecy, à Camelin, en remplacement de Mme Miroy, nommée à Etouvelles.
Mlle Baubercy, d'Hirson, garçons, à Saint-Michel, garçons, création.
Mlle Jounaux, de Saint-Michel, filles, à Hirson, garçons, en remplacement de Mlle Daubercy.
Mlle Blin, d'Hargicourt, à Villaret, en remplacement de Mlle Druin.
Mme Boulié-Chardeille, de Saint-Quentin-Isle, école maternelle, à Saint-Quentin-Isle, école de filles, en remplacement de Mme Petit, nommée à Desvres.
Mme Fontaine-Avé, de Nauray, à Saint-Quentin-Isle, en remplacement de Mme Boulié.
Mme Meuret Fouquet, de Quinquengrogne, école maternelle, à Quiquengrogne, classe enfantine, création.

La vie chère

Sur la convocation qui leur avait été adressée par la Chambre syndicale des débiteurs, cafetiers, restaurateurs et hôteliers de notre ville, les membres syndiqués et non syndiqués de cette corporation se sont réunis hier mercredi, au nombre d'une vingtaine, chez M. Deillie, propriétaire du Café de Paris.

Les hôteliers, restaurateurs et débiteurs se prétendent gravement atteints dans leurs intérêts respectifs — le cas n'est, du reste, pas niable, — par suite du renchérissement, sans cesse croissant, des vins et des aliments de première nécessité.

Comme il leur est impossible de joindre maintenant « les deux bouts », et, par contre, de faire honneur à leurs affaires, les intéressés présents à la réunion dont s'agit se sont consultés pour parer à cet état de choses.

La séance est ouverte à 4 heures par le dévoué président du Syndicat, M. Hynderick, et la discussion s'engage de suite sur le chiffre d'augmentation à adopter d'un commun accord.

M. Jacques Lorean, restaurateur, place de la Gare, est d'avis d'imiter la Franche-Comté, la Gironde, la Bourgogne, etc., qui, déjà, ont augmenté leurs prix de vente dans une proportion d'au moins 15 0/0.

M. Jules Thierry, cafetier rue d'Isle, fait ressortir qu'avant de prendre aucune décision, il est urgent d'avoir l'assentiment de ceux de ses collègues qui ne sont pas présents à la réunion.

M. Louis Schoumacher, restaurateur du Palais-de-Justice, propose de faire des imprimés indiquant l'augmentation qui sera adoptée et d'obliger chaque adhérent à en afficher un exemplaire dans son établissement. De cette façon, il n'y aura pas de surprise pour le consommateur.

M. Loreau. — Le meilleur moyen est de nommer sans tarder une délégation qui visiterait les absents pour obtenir leur adhésion.

M. le Président. — Dès que l'entente sera complète, il sera bon de faire comprendre à la clientèle qu'on ne l'argente pas sans motif, que le renchérissement des denrées est actuellement de 20 et 25 0/0, et qu'en ne l'augmentant que de 15 0/0 vous faites également de votre côté un sacrifice.

Un membre du syndicat propose de prendre à l'avenir à la journée, et non à la semaine, les ouvriers étrangers, monteurs, ajusteurs, mécaniciens, qui sont envoyés en notre ville pour faire des réparations chez les industriels.

Il conviendra également d'ouvrir l'œil sur les personnes qui tiennent pensions bourgeoises, chambres garnies, etc., et qui échappent à la patente et à la licence.

Le syndicat fera son devoir à ce sujet dès qu'un nom lui sera signalé. La discussion étant épuisée, on décide d'augmenter de 15 0/0 les prix du commerce de l'alimentation et on nomme trois délégations composées de MM. Schoumacher, Legrand, Huari, Gernez, Lambert et Hynderick, qui auront pour mission de soumettre, à bref délai, la décision prise à tous les commerçants intéressés de la Ville.

Avant de lever la séance, M. le Président adresse quelques mots de remerciements à la presse et l'assemblée adopte l'ordre du jour suivant :

Le Syndicat des débiteurs, cafetiers, restaurateurs, hôteliers et épiciers de Saint-Quentin et de l'arrondissement, devant le renchérissement des vins et des aliments de première nécessité qui atteint directement notre corporation, a convoqué tous les intéressés syndiqués ou non syndiqués à une réunion d'entente, le mercredi 5 octobre, au Café de Paris, salle du premier étage.

A la majorité des personnes présentes et après avoir entendu les explications données par M. Hynderick, président du Syndicat, sur la situation faite à leur commerce par la hausse énorme et persistante des vins à la propriété, ainsi que l'augmentation considérable des denrées alimentaires, pain, viande, fruits, légumes, etc., le commerce de l'alimentation se voit dans l'obligation d'augmenter ses prix de 15 0/0.

Bien entendu, l'augmentation de nos prix ne doit pas et ne peut pas être considérée comme une source nouvelle de bénéfices, mais seulement comme un moyen pour nous d'échapper à la ruine et au déshonneur.

Il est donc nécessaire d'augmenter nos prix dans une mesure convenable qui, tout en nous permettant de gagner petitement notre pain, ne soit pas préjudiciable au consommateur.

La Musique d'un Siècle

C'est à dessein que le Répertoire qui a été publié dans le dernier numéro du Quetteur ne comprend que la liste des opéras créés à Saint-Quentin de 1820 à 1910 ; nous n'avions pas à y admettre les autres opéras représentés de 1820 à 1830, la date de leur création étant inconnue.

Pour établir notre répertoire nous avons compulsé des documents peu nombreux, qui se bornent aux collections de journaux à Rieuaux Archives, les collections de programmes ne remontant qu'à 1844, date de l'inauguration du Théâtre.

Notre confrère du Journal de Saint-Quentin nous signale des opéras donnés en 1821, d'après le Journal de Saint-Quentin de l'époque, et qui ne figuraient pas dans notre liste : examinions. Le 25 mars 1821, Aïné, opéra en quatre actes. Quelle Aïné ? Il existe cinq opéras de ce titre, tous en trois actes ; faute de renseignement précis nous avons dû passer outre. Camille, le 1^{er} avril. Camille date du 19 mars 1791, et comme rien n'indique que le 1^{er} avril 1821 c'était la première représentation à Saint-Quentin, nous n'avions pas à tenir compte de Camille. Le 15 avril : Richard Cœur-de-Lion ; l'opéra de Grétry remonte à 1755, et la représentation du 15 avril n'étant certainement pas la première dans notre ville ne nous intéressait pas. Le 2 septembre : La Belle Arsène ; c'était une comédie-foire avec couplets qui n'entraient pas dans notre cadre ; le 14 octobre, l'Avocat persequer, Riquet à la Houppe ; même observation, c'était plutôt des vaudevilles... Et ainsi de suite jusqu'en 1831.

On peut ainsi se rendre compte qu'il n'était pas facile de dresser une liste exacte des opéras représentés avant 1831, faute de renseignements suffisants, et comme à cette époque le nom du compositeur n'était pas mentionné, qu'il existait souvent plusieurs opéras du même titre par des compositeurs différents, la difficulté se trouvait encore augmentée.

Au 87^e

Le lieutenant Point, du 87^e régiment d'infanterie, est admis à l'école d'administration militaire en qualité d'aspirant d'administration.

Théâtre de Saint-Quentin

Représentation du dimanche 16 octobre. Nous avons annoncé dernièrement que le premier spectacle de comédie que nous donnera M. Chatagnier sera composé d'une pièce qui remporta cet hiver à Paris au Théâtre Antoine le plus légitime et le plus franc succès.

Papillon dit Lyonnais le juste, est une comédie nouvelle d'un très vif intérêt qui met en scène un brave ouvrier tailleur de pierre, transporté tout d'un coup à la suite d'un héritage dans un superbe château occupé par de faux héritiers qui voudraient garder pour eux l'héritage. Cette situation donne lieu à des scènes extrêmement comiques, mélangées aux prises de la bourgeoisie et le prolétariat.

C'est une comédie à la bonne franquette, pleine d'une vérité joviale et forte. Les caractères y sont donnés de main de maître et la psychologie qui se dégage de l'œuvre est des plus intéressantes.

Mort subite

Mardi matin vers dix heures, M. Banbigny Credo, âgé de 55 ans, chauffeur, demeurant au Châlet Saint Jean, entra chez M. Riville, cafetier, 2, rue de Cambrai, et demandait une consommation.

Il revenait de la gare où il avait accompagné son fils, conscrit de la dernière classe partant pour accomplir son service militaire. M. Banbigny causait avec un ami lorsqu'il s'affaissa soudain. On s'empressa autour de lui, mais tout secours était inutile, le malheureux, atteint d'une affection du cœur, était mort.

Accident

Mardi soir, vers 5 h. 1/2, M. Bayolle Charles, garçon boulanger, domicilié place Longueville, qui passait à bicyclette boulevard du Nord, s'est heurté à un tombereau et a culbuté.

Dans sa chute, il s'est blessé assez grièvement au côté gauche de la tête. Il a pu cependant se rendre à l'hôpital où il a été pansé et a ensuite regagné son domicile.

Confiserie foraine dévalisée

Des procès-verbaux ont été dressés contre des gamins âgés de 8, 9 et 11 ans, domiciliés rue de Belleville et de la Pomme-Rouge, pour avoir dévalisé la confiserie de M. Guéroult, installée place Dufour-Denis.

Une voleuse

Le 1^{er} octobre, vers cinq heures, écrit-on de Folembray à la Défense nationale de Chauny, Mme Schott, hôtelière à Folembray, obligée d'aller ouvrir la grande porte de sa cour à une voiture qui allait y entrer, vint d'apercevoir une femme descendant la côte, et à sa rentrée dans l'hôtel elle reconnut la même personne en face des fenêtres.

Mme Schott ayant de suite présenté qu'il s'était passé quelque chose d'anormal pendant sa courte absence, se rendit en tout premier lieu au tiroir à linge, et elle constata que trois pièces de cinq francs en étaient disparues.

L'hôtelière s'étant mise à la poursuite de la femme en question, cria pour la signaler à des jeunes gens se trouvant de son côté, et ceux-ci la ramenèrent et elle fut remise au garde champêtre à qui elle avoua avoir soustrait trois pièces de cinq francs dans le comptoir, puis les avoir jetées dans la haie bordant la route, au moment où on allait s'emparer de sa personne.

Les trois pièces furent, en effet, retrouvées dans la haie, et la voleuse fut conduite au poste municipal, où la gendarmerie de Coucy-le-Château, prévenue de suite, vint la prendre dans la matinée du 2 pour la mettre en état d'arrestation et la transférer à Laon, devant M. le procureur de la République.

Cette femme a déclaré se nommer Charlotte Mouché, âgée de 21 ans, célibataire, manouvrière, sans domicile fixe. Elle avait quitté Saint-Quentin le matin du 1^{er} octobre, pour se rendre à La Ferté-Milon. Etant de passage à Folembray, vers 5 heures du soir, elle commit son vol comme il a été dit ; elle ne savait quelle idée avait pu lui passer par la tête, et après avoir déclaré qu'elle n'avait aucune condamnation à sa charge, elle ajouta qu'elle regretta sincèrement sa mauvaise action.

Déserteur

Un nommé Georges-Emile Guéret, convoqué l'année dernière pour accomplir son service militaire au 67^e d'infanterie à Soissons, avait jugé à propos à ce moment de mettre la frontière belge entre lui et les autorités françaises.

Ces jours derniers, il revint à Saint-Quentin et, pris d'un patriotique remords, décida de se présenter à la caserne du corps de son affectation.

Il s'y présentait en effet il y a quatre jours, mais on lui répondit qu'il se troupa de porte et qu'il devait se rendre à la gendarmerie, ce qu'il fit aussitôt.

Il attend maintenant à la prison de Soissons l'heure de son transfèrement à la prison militaire d'Amiens et sera jugé dans cette ville par le Conseil de guerre du 2^e corps.

Nous lui souhaitons que la peine soit légère.

Parce que la soupe n'était pas prête

Un nommé Joseph-Arthur Bouvier, manouvrier, âgé de 60 ans, né à Castres (Aisne), demeurant à Clairoux, à quatre kilomètres de Compiègne, a été arrêté par la gendarmerie, âgé de quarante-trois ans, à l'aide d'un énorme gourdin.

Dimanche soir, Bouvier, rentrant chez lui, ne trouva pas le dîner prêt à l'heure ; il se fâcha et s'emporta si violemment qu'il frappa sur son épouse à coups redoublés. Celle-ci alla se réfugier chez un voisin où elle expira le lendemain matin.

Le Parquet, prévenu, s'est rendu sur les lieux et fit arrêter Bouvier, lequel a été écroué à la maison d'arrêt de Compiègne.

Le médecin légiste attribue la mort de la femme Bouvier à une fracture du crâne. Les époux Bouvier s'adonnaient tous deux à la boisson.

Au Théâtre

Pendant la Foire, la grande tournée Albert Chartier viendra nous donner La Veuve Joyeuse, la célèbre opérette viennoise dont les représentations ont atteint un nombre fantastique et les recettes des chiffres colossaux, inconnus jusqu'à ce jour.

C'est le plus grand succès du siècle.

Mais aussi quelle interprétation superbe, quels costumes d'une splendeur inouïe, quels décors gracieux et quelle musique charmante, exquise et grise.

Notre théâtre ne sera pas assez grand pour contenir la foule désireuse d'applaudir ce spectacle sensationnel, donné par la compagnie du plus sympathique de nos impresariis : Chartier.

Saisie de marée

Il a été fait, à la Criée municipale, plusieurs saisies de maquereaux et huitres reconnus impropres à la consommation.

Spectacles, Sports, Sociétés

AU CIRQUE. — Les dernières représentations avant la foire auront lieu samedi et dimanche 8 et 9 octobre avec un très joli programme dont voici tous les détails :

En cinématographie : Le bon voisin, touchant ; La pendule emballée, comique et mouvementé ; Le Tri-Porteur ; La Fille du Vagabond, touchant ; Les associés Siamois, amusant ; Par-dessus le mur du Jardin, dramatique, nouveau succès de la Vitagraph ; La folie de Ghislaine, conte fantastique ; Robinet passionné pour le dirigé, comique et de bon aloi ; Les manœuvres de l'artillerie italienne, très intéressante et très impressionnante ; en supplément : La vue complète et définitive des Grandes Manœuvres de Picardie en 1910, très intéressante.

En Music-Hall, nous aurons le plaisir de voir les excellents acrobates. Les trois Mayos ; une femme équilibrée, très forte ; Wékita ; et un inénarrable comique grime qui se chargera bien de dérider les plus moroses : Roger M.

Les personnes qui rentrent des vacances feront bien de ne pas manquer ces représentations, les dernières avant la foire.

Dimanche à 3 heures, grande matinée de famille, moitié prix aux enfants et militaires. Le programme officiel est offert gracieusement et les spectacles sont toujours terminés de façon à assurer le retour des personnes des environs qui y ont assisté.

FÊTE FÉDÉRALE. — L'Assemblée générale du comité de la fête fédérale aura lieu à Ferveux ce soir jeudi, à 8 h. 3/4.

LE TOUR DE SAINT-QUENTIN (9 octobre 1910). — Course à pied organisée par le Journal de Saint-Quentin avec les concours des Sociétés sportives : le Racing Club de Saint-Quentin, la Jeune Garde Sportive, le Club Sportif Saint-Martin, le Club athlétique de la Société générale ; Des sociétés de gymnastique de la ville ; Des sociétés de musique : L'Avenir (fanfare de trompettes du faubourg d'Isle) et les Intimes (faubourg Saint-Jean).

Programme : 1 heure 1/2. — Aubade par les sociétés de trompettes du haut du Beffroi.

2 heures 1/2. — Réunion au Grand Café ; distribution des dossards.

2 heures 3/4. — Remise de la médaille d'honneur à l'agent Cailla, en son domicile, rue Polignac.

3 heures 1/2. — Départ du Tour de Saint-Quentin au kiosque des Champs-Élysées.

4 heures. — Départ des courses : 1^o le tour des Champs-Élysées (pupilles) ; 2^o 100 mètres ; 3^o 1 500 mètres.

5 heures. — Distribution des prix, salle Carpentier.

Les sociétés de gymnastique l'Avant-Garde, la Gauloise, la Vigilante prêtent leur concours pour assurer le libre passage de la course sur les Champs-Élysées et sur le Tour de Saint-Quentin.

Les sociétés de trompettes l'Avenir et les Intimes se feront entendre pendant la durée des épreuves dans le kiosque des Champs-Élysées.

1^o TOUR DE SAINT-QUENTIN

- 1. Grandhomme, Club Sportif St-Martin.
2. Dozieres.
3. Tétartjeune.
4. Cordelleite.
5. Holain.
6. Hélotir, Racing Club.
7. Réné.
8. Bonnairé.
9. Waltispurger, Cercle des Sports de France.
10. Basseville, Jeune-Garde Sportive.
11. Pequeux.
12. Hélotir, Amicale Saint-Martin.
13. Diet, Club Sportif Saint-Martin.
14. Joly.
15. Denoyer.
16. Vignon, Jeune Garde Sportive.
17. Thierry, Racing Club.
18. Gondelle, Jeune Garde Sportive.
19. Pillot.
20. Pié.
21. Trannois, Amicale Thellier-Desjardins.
22. Lévent, Club Sportif Saint-Martin.
23. Dubois, Amicale d'Isle.
24. Delval.
25. Lemaire, Racing Club.
26. Routier, Club Sportif Saint-Martin.
27. Benicourt.
28. Doré.
29. Testart.
30. Brière.
31. Cauvard.
32. Ganne.
33. Davaine, Star Club Caudrégnon.
34. Michaux, Club Sportif Saint-Martin.
35. Haquet, Jeune Garde Sportive.
36. Bocheux.
37. Liguereux, Racing Club.
38. Decrouy.
39. Florin, Tourcoing.
40. Dérié, Jeune Garde Sportive.
41. Couppez, Racing Club.
42. Broué, indépendant.
43. Dubois.
44. Charlotte, Jeune Garde Sportive.
45. Bosquet, Racing Club.
46. Deunimail, Club Sportif Saint-Martin.
47. Bouchard, Panlin.
48. Cahurel.
49. Guot, Union Sportive Guisarde.
50. Maillet.
51. Thomas, Club Sportif Saint-Martin.
52. Labry, Saint-Ouen.
53. Coviaux, Montrehain.
54. Rozoux, Racing Club.
55. Vignon.
56. Furgerot, Jeune Garde Sportive.
57. Piot, Racing Club.
58. Plet, Cercle des Sports de France.
59. Radigue, Black-Harriers.
60. Roucier.
61. Cihot, Cercle des Sports de France.
62. Dagnicourt, Lesquelles-St-Germain.
63. Parmentier, Beauvois - en Cambrésis.
64. Gossuin.
65. Poitiaux.
66. Lefebvre.

INFORMATIONS

LES INCIDENTS DE TOUL

On se souvient des incidents qui se déroulèrent à Toul, à propos de distribution de viande avariée par la boucherie militaire.

Comme sanction, le gouvernement a décidé de changer de garnison tous les officiers qui furent mêlés à cette affaire. L'Officiel publie les mutations suivantes :

Le général de brigade Gaudin, commandant l'artillerie du 8^e corps à Bourges, est nommé par intérim commandant supé-

CHRONIQUE LOCALE

Saint-Quentin, 6 Octobre

Clôture de la chasse de la caille

La chasse de la caille sera fermée dans toute l'étendue du département le 15 octobre 1910, au coucher du soleil.